



2021-2022 TARIFS ET RÉGLEMENT FINANCIER

Services Comptabilité

St Sébastien 02 98 85 45 69 – St Joseph 02 98 85 68 07

CONTRIBUTION SCOLAIRE

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'enseignement, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'Etablissement défini comme Etablissement catholique d'enseignement. Les activités diverses financent les déplacements et activités à la journée (cinéma, visites diverses, forums...)

	MONTANT ANNUEL	ACTIVITÉS DIVERSES	TOTAL ANNUEL	Par mois sur 10 mois
COLLÈGE	615.00 €	30.00 €	645.00 €	64.50 €
LYCÉE/LYCÉE PRO	732.00 €	10.00 €	742.00 €	74.20 €
BTS	1 086 €	7.00 €	1 093 €	109.30 €

- ✓ Section Hand Lycée : 120.00 €/an
- ✓ Option THEATRE Terminales et 1ères : 130.00 €
- ✓ Option THEATRE secondes : 60.00 €/an

INTERNAT

(Chambre à deux – lits superposés – ouvert du lundi au vendredi après les cours)

FRAIS DE L'INTERNAT				
Hébergement + petit déj.	5 repas midi	Repas du soir	TOTAL ANNUEL	TOTAL sur 10 mois
1 553.53 €	873.16 €	737.53 €	3 164.22 €	316.42 €

COUT GLOBAL POUR UN INTERNE = CONTRIBUTION + INTERNAT

**Un acompte de 200 € et une caution de 150 € seront versés
Le jour de la rentrée des internes**

RESTAURATION COLLÈGE

Le SELF fonctionne les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis de la semaine scolaire de 11 h 30 à 13 h 20.

Pas de restauration le MERCREDI MIDI à l'exception des pensionnaires (possibilité d'apporter son pique-nique pour l'AS). Une carte d'accès au SELF est distribuée à tous les élèves en début d'année. Un ordre de passage par niveau est établi et change chaque semaine. **Cette année, les jours de SELF ou de CAFET seront à cocher par les familles sur le site ECOLE DIRECTE (information en Septembre).**

DEMI-PENSION

Prix de l'Abonnement
Annuel

4 repas/semaine
694.32 €

Prix du repas

Entrée ou dessert + plat
5.26 €
Entrée ou dessert : 0.38 €

EXTERNE

Entrée ou Dessert +
Plat

5.50 €

Entrée + Plat +
Dessert

5.88 €

- ✓ **DEMI-PENSIONNAIRES** : sont considérés demi-pensionnaires, les élèves déjeunant au SELF 4 jours fixes par semaine (en fonction du choix validé sur le contrat financier).
- ✓ Si complément à 0.38 €, il sera facturé une fois par trimestre.

- ✓ **EXTERNES** : il est obligatoire d'approvisionner au préalable sa carte pour manger au SELF

- ✓ **Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'OGEC ST SEBASTIEN-ST JOSEPH**

RESTAURATION LYCÉE GÉNÉRAL/LYCÉE PRO/BTS

DEMI-PENSION

Prix de l'Abonnement Annuel

Prix de la
Formule

4 repas/semaine

5 repas/semaine

694.32€

873.16 €

Entrée
ou dessert + plat
5.26 €

✓ **DEMI-PENSIONNAIRES** : Il est également possible de consommer d'autres produits en dehors de la formule (fruit, viennoiserie...) aux récréations. Ces produits hors formules sont considérés comme «suppléments», **il est donc indispensable de créditer sa carte à l'avance auprès des Services Comptables.**

✓ **EXTERNES** : les lycéens peuvent déjeuner à la carte et choisir les produits qui leur sont proposés aux prix indiqués dans la cafétéria. **Ils doivent au préalable approvisionner leur carte en déposant un chèque à la Comptabilité.**

Tout abonnement au régime de demi-pension ou pension est un engagement pour l'année

REDUCTION SUR LA DEMI-PENSION

➤ **FORMULE 4 REPAS ou 5 REPAS/semaine :**

- ✓ 10% sur la demi-pension à partir du 2ème enfant
- ✓ 20% sur la demi-pension à partir du 3ème enfant
- ✓ 30% sur la demi-pension à partir du 4ème enfant

BOURSES COLLÈGE ET LYCÉE – FONDS SOCIAUX

Le Service Comptabilité ajustera les factures des élèves boursiers en fonction du montant des bourses attribué par l'Académie.

Pour justifier d'éventuelles difficultés de règlement, nous vous remercions de bien vouloir nous expédier une copie de votre Avis d'imposition et de contacter la Comptabilité pour l'attribution d'un fonds social.

MODALITÉS FINANCIÈRES

LE MODE PRIVILÉGIÉ EST LE RÉGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

La contribution des familles et l'internat vous seront facturés au mois de **Septembre** et complétés en **Octobre** par la facturation de la **demi-pension** s'il y a lieu (**échancier de septembre à juillet**). Possibilité de factures complémentaires en Décembre, Avril et Juin et dernière facture de régularisation au mois de juillet.

Pour tout trimestre commencé, l'hébergement, la contribution des familles et le montant des activités diverses sont dus.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé à la Comptabilité 10 jours avant le prochain prélèvement. Le formulaire de prélèvement peut être téléchargé sur le site www.les-2-rives.fr dans « **INFOS PRATIQUES** » - « **TARIFS** » - « **Mandat SEPA pour prélèvement** ».

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement sauf avis contraire des familles.

CONSULTATION DES FACTURES SUR ÉCOLE DIRECTE

Il vous est possible de consulter vos factures en vous connectant à l'adresse <http://www.ecoledirecte.com> en saisissant vos identifiants transmis en début d'année scolaire.

Vous serez **prévenus par mail** lorsqu'il vous sera possible de visualiser votre facture par ECOLE DIRECTE sous l'onglet «**DOCUMENTS**» et dans «**SITUATION FINANCIERE**», vous pourrez ainsi vérifier à tout moment le solde.